



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 28 janvier 2026 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Sébastien D'Astous, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

Monsieur Éric Comeau, Maire de la municipalité de La Corne, Monsieur Christian Legault, Maire de la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, Madame Lina St-Hilaire Bérubé, Comité de citoyens de Guyenne, Madame Claudette Laroche, Mairesse de la municipalité de Launay, Monsieur Jules Grondin, Maire de la municipalité de Berry, Monsieur André Rioux, Maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, Monsieur Ghislain Nadeau, Maire de la municipalité de Trécession, Monsieur Alain Trudel, Maire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt, Madame Annie Quenneville, Représentante de la Ville d'Amos, Monsieur Yanick Lacroix, Maire de la municipalité de La Motte, Madame Lyne Leduc, Mairesse de la municipalité de Champneuf

Ainsi que :

Madame Christine Meunier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélanie Falardeau, Directrice générale adjointe, Madame Mélissa Lemaire, Adjointe à la Direction générale, Madame Roxanne Brousseau, Agente de communications, Madame Caroline Thivierge, Agente de développement territorial

Absence : Madame Josseline Lepage, Mairesse de la municipalité de Barraute, Monsieur Sébastien Morand, Maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Madame Dominik Michaud, Mairesse de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, Madame Manon Viens, Mairesse de la municipalité de Preissac, Monsieur Guillaume Lacasse, Maire de la municipalité de Landrienne

AG- 001-01-2026

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Legault, appuyé par Monsieur André Rioux, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **PRÉSENCES**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2025
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
5. **PRÉSENTATION**
6. **CLD**
 - 6.1 Nomination au Comité de pilotage de la démarche Défis RH
 - 6.2 Suivi du Conseil d'administration du CLD Abitibi
7. **SERVICE FORÊT**
 - 7.1 Suivi des comités relevant du Service forêt
8. **SERVICE TERRITOIRE**
 - 8.1 Suivi du comité relevant du Service territoire
9. **SERVICE D'AMÉNAGEMENT**
 - 9.1 Règlement no. 193 modifiant le règlement no. 109 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi
 - 9.2 Recommandation de signature – Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 9.3 Nomination d'un représentant de la ville d'Amos sur le Comité consultatif agricole de la MRC d'Abitibi
 - 9.4 Suivi des comités relevant du Service d'aménagement
10. **DÉVELOPPEMENT LOCAL**
 - 10.1 Mobilisation autour du circuit des fontaines touristiques
 - 10.2 Suivi des comités en développement
11. **COMMUNICATIONS**
 - 11.1 Demande d'appui financier – Campagne régionale de sensibilisation à la sécurité routière en milieu agricole (UPA)
 - 11.2 Suivi du comité en communications
12. **TERRITOIRES NON ORGANISÉS**
13. **ADMINISTRATION**

- 13.1 Demande de prolongation d’une année du rôle triennal d’évaluation 2025-2026-2027 des Territoires non organisés du Lac-Chicobi et du Lac-Despinassy
- 13.2 Nomination d’un représentant au Comité consultatif en environnement (CCE)
- 13.3 Nomination d’un représentant au Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 13.4 Nomination au Comité territoire (gravières)
- 13.5 Nomination à l’Agence régionale de Mise en valeur des Forêts privées de l’Abitibi
- 13.6 Suivi des comités relevant de la Direction générale
- 13.7 Suivi des comités relevant d’organismes partenaires de la MRC d’Abitibi
- 14. CORRESPONDANCE**
 - 14.1 UQAT – Reddition de compte des projets grandes cultures biologiques ainsi que production bovine écoresponsable
 - 14.2 MAMH – Lettre d’annonce – FRR – Volet 4 – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie
 - 14.3 MAMH – Lettre d’annonce – FRR – Volet 4 – Démarche de collaboration intermunicipale des municipalités de la MRC d’Abitibi
 - 14.4 MAMH – Lettre d’annonce – FRR – Volet 4 – Réalisation de plan et de devis pour un centre de traitement des boues de fosses septiques pour les municipalités
 - 14.5 MAMH – Avis gouvernemental sur le projet de règlement no. 193 de la MRC d’Abitibi
 - 14.6 MRC d’Arthabaska – Modification des enveloppes budgétaires des subventions relatives au transport collectif – Prise de position par le conseil
- 15. AFFAIRES DIVERSES**
 - 15.1 Rencontre avec le président de l’UMQ
 - 15.2 Coupures en transport en commun
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

AG- 002-01-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Madame Claudette Laroche, et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de l’assemblée du 17 décembre 2025.

ADOPTÉE

AG- 003-01-2026

NOMINATION AU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHÉ DÉFIS RH

Il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu de nommer la conseillère de comté suivante à titre de représentante de la MRC d’Abitibi au Comité de pilotage pour une durée d’un (1) an (fin décembre 2026) :

- Madame Lyne Leduc.

ADOPTÉE

SUIVI DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI

Monsieur Sébastien D’Astous souligne que la dernière rencontre du Conseil d’administration du CLD Abitibi concernait principalement des points administratifs et de suivi de diverses ententes. Monsieur André Rioux ajoute qu’un nouveau président du Comité d’investissement commun (CIC) a été nommé. Madame Christine Meunier mentionne que le Fonds local d’investissement (FLI) est actuellement sur pause.



SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE FORÊT
Comité consultatif forêt

La prochaine rencontre du Comité consultatif forêt (CCF) aura lieu le 4 février 2026.

Comité de la forêt récréative

Le comité s'est rencontré le 27 janvier 2026.

Comité des EDG

Il n'y a pas de suivi pour le Comité des EDG.

MONSIEUR GUILLAUME LACASSE, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE, SE JOINT À LA RENCONTRE À 19 H 08.

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE TERRITOIRE
Comité territoire (gravières)

Il n'y a pas de suivi pour le Comité territoire (gravières).

AG- 004-01-2026

RÈGLEMENT NO. 193 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 109 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 109 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Abitibi est en vigueur depuis le 28 octobre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC d'Abitibi peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) conformément aux dispositions des articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le SADR a été modifié par les règlements 118, 146, 155, 156, 162, 166 et 172 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 193 modifiant le règlement numéro 109 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi a été adopté le 17 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé un avis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 octobre 2025 sur le projet de règlement numéro 193 conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique le 20 octobre 2025 et qu'aucun citoyen ne s'est présenté ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le 11 décembre 2025 un avis du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur le projet de règlement numéro 193 conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les modifications proposées suivantes sont jugées en non-conformité aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), soit : d'autoriser à la municipalité de La Corne, dans l'affectation forestière, en plus des usages déjà autorisés pour cette affectation, les usages d'industries légères et les services para-industriels sur une partie du lot 6 493 595 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'habitation sur le projet de règlement numéro 193 indique que certaines dispositions du projet de règlement sont jugées conformes aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), soit :

- Abroger l'article encadrant les roulottes de voyage ;
- Procéder à un échange de superficie équivalente entre une zone de villégiature de consolidation et une zone de villégiature de développement dans la municipalité de La Corne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite permettre l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, des dispositions jugées conformes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC entend corriger la disposition jugée non conforme par l'adoption ultérieure d'un règlement distinct de remplacement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter advenant la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil déclare avoir pris connaissance du projet de règlement et renonce à la lecture séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Legault, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 193 modifiant le règlement numéro 109 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi soit adopté, séance tenante, et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

- D'ADOPTER le rapport de consultation portant sur le projet de règlement numéro 193 ;
- D'ADOPTER le règlement numéro 193 modifiant le règlement numéro 109 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi ;
- D'ADOPTER le document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉE

AG- 005-01-2026

RECOMMANDATION DE SIGNATURE – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi accorde une grande importance au secteur bioalimentaire pour le développement économique du territoire de la MRC, ainsi que pour l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la présente Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2026-2029, les parties impliquées conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin d'assurer le développement performant du secteur bioalimentaire témiscabibien par la réalisation de projets en concordance avec les besoins spécifiques déterminés par les différents acteurs gouvernementaux et municipaux, les organismes et les partenaires concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu :

- D'UTILISER le Volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) pour contribuer financièrement à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2026-2029 afin de contribuer pour un montant de 15 000,00 \$ pour l'année 2026-2027 et 30 000,00 \$ pour l'année 2027-2028 ;
- D'AUTORISER le préfet, Monsieur Sébastien D'Astous, ou le préfet suppléant, Monsieur Éric Comeau, à signer pour et au nom de la MRC la convention



relative à l'Entente sectorielle visant le développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2026-2029 ;

- DE DÉSIGNER la directrice générale adjointe, Madame Mélanie Falardeau, à titre de représentante de la MRC au comité directeur de l'Entente sectorielle bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

AG- 006-01-2026

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS SUR LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC D'ABITIBI

Il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu de nommer Monsieur Mario Bédard pour siéger sur le Comité consultatif agricole (CCA) pour un mandat d'une durée de deux (2) ans (fin décembre 2028).

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT
Comité territorial en aménagement du territoire

Il n'y a pas de suivi pour le Comité territorial en aménagement du territoire.

Comité consultatif en environnement

Lors de sa dernière rencontre, le Comité consultatif en environnement (CCE) a discuté du Plan climat.

Comité de gestion des boues de fosses septiques

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de gestion des boues de fosses septiques.

Comité consultatif agricole

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif agricole (CCA).

Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole

Monsieur Jules Grondin mentionne que le Comité a reçu le retour du consultant à la suite du 1er Forum de révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Abitibi du 18 novembre 2025. La prochaine étape consiste à tenir des tables de travail afin d'effectuer une cueillette de données pour bien définir les priorités et voir si de nouveaux enjeux sont présents.

Comité incendie

Il n'y a pas de suivi pour le Comité incendie.

MOBILISATION AUTOUR DU CIRCUIT DES FONTAINES TOURISTIQUES

Madame Caroline Thivierge rappelle aux élus que la mise à niveau des fontaines touristiques est priorisée dans le « Fonds touristique – Volet réparation, rénovation, acquisition d'équipements de base » et que le Fonds touristique est ouvert jusqu'au 20 février 2026. Le financement pour les coûts d'entretien est de 50 % par la municipalité demanderesse et 50 % par le Fonds touristique jusqu'à concurrence d'une subvention de 5 000 \$.

SUIVI DES COMITÉS EN DÉVELOPPEMENT

Comité FRR Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC

Madame Caroline Thivierge indique que la structure de la place publique multiusage est en cours d'installation au centre-ville d'Amos.

Comité FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation

Il n'y a pas de suivi pour le Comité FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation.

Comité exécutif en tourisme



La prochaine rencontre du Comité exécutif en tourisme est prévue au début du mois de février.

Comité exécutif en culture

Il n'y a pas de suivi pour le Comité exécutif en culture.

Commission culturelle territoriale

Il n'y a pas de suivi pour la Commission culturelle territoriale.

Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie

Il n'y a pas de suivi pour le Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie.

Comité voies navigables

Il n'y a pas de suivi pour le Comité voies navigables.

Comité en développement social

Il n'y a pas de suivi pour le Comité en développement social.

AG- 007-01-2026

DEMANDE D'APPUI FINANCIER – CAMPAGNE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU AGRICOLE (UPA)

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) d'Abitibi-Témiscamingue concernant la sécurité routière en milieu agricole ;

CONSIDÉRANT la hausse des comportements à risque observée sur le territoire régional ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers de la route est une priorité pour la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Rioux, appuyé par Monsieur Guillaume Lacasse, et unanimement résolu :

QUE la MRC accorde un appui financier de 1 000 \$ à la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation de sa campagne régionale de sensibilisation ;

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire Don et commandite ;

QUE cet octroi financier soit conditionnel à la confirmation du financement provenant de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ainsi qu'à la participation financière des autres MRC de la région.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ EN COMMUNICATIONS

Comité des communications

Il n'y a pas de suivi pour le Comité en communications.

AG- 008-01-2026

DEMANDE DE PROLONGATION D'UNE ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DU LAC-CHICOBÍ ET DU LAC-DESPINASSY

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'une (1) année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la MRC d'Abitibi afin d'équilibrer la charge de travail de la confection des rôles sur trois (3) années ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) de 14 municipalités et deux (2) territoires non organisés (TNO) ;

CONSIDÉRANT QUE sur un cycle de trois (3) ans, la confection des rôles triennaux des Territoires non organisés du Lac-Chicobi et du Lac-Despinassy surviennent la même année que dix (10) autres municipalités de la MRC et que, l'année suivante, il n'y en a aucune ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation crée d'importantes pressions sur l'utilisation des ressources du Service d'évaluation de la MRC lors de cette échéance ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur de l'OMRE et signataire des rôles d'évaluation souhaite mieux répartir la confection des rôles dans le temps pour équilibrer la charge de travail de son équipe ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur de l'OMRE, après analyse, propose que les rôles d'évaluation actuels pour les Territoires non organisés du Lac-Chicobi et du Lac-Despinassy, pour les années 2025-2026-2027, soient prolongés d'une année en 2028 et que la date de dépôt du prochain rôle triennal soit reportée à l'automne 2028 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2029 ;

CONSIDÉRANT les modalités de l'article 14.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande de la MRC d'Abitibi, en sa qualité d'organisme municipal responsable de l'évaluation, à l'effet de prolonger d'une année (2028) les rôles d'évaluation des Territoires non organisés du Lac-Chicobi et du Lac-Despinassy et de reporter le dépôt des prochains rôles triennaux à l'automne 2028, pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2029.

ADOPTÉE

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

Aucune nomination n'est effectuée ; le poste demeure vacant.

AG- 009-01-2026

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu de nommer le conseiller municipal ci-dessous de la municipalité de Landrienne à titre de représentant de la MRC d'Abitibi au Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour un mandat d'une durée de deux (2) ans (fin décembre 2028) :

- Monsieur Alexy Gagnon.

ADOPTÉE

NOMINATION AU COMITÉ TERRITOIRE (GRAVIÈRES)

Ce point est reporté à une séance ultérieure de la Table des conseillers de comté.

AG- 010-01-2026

NOMINATION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI

Il est proposé par Monsieur Christian Legault, appuyé par Monsieur Guillaume Lacasse, et unanimement résolu de nommer le conseiller de comté suivant à titre de substitut de la MRC d'Abitibi à la l'Agence régionale de Mise en valeur des Forêts privées de l'Abitibi pour une durée d'un (1) an (septembre 2026) :

- Monsieur Sébastien D'Astous.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE **Comité de sécurité publique**

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de sécurité publique.

Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable.

Comité de suivi de la planification stratégique

Il n'y a pas de Comité de suivi de la planification stratégique.



SUIVI DES COMITÉS RELEVANT D'ORGANISMES PARTENAIRES DE LA MRC D'ABITIBI **Comité sur le transport collectif**

Il n'y a pas de suivi pour le Comité sur le transport collectif.

Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région

Il n'y a pas de suivi pour le Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région.

Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)

Monsieur Yanick Lacroix annonce que Madame Nathalie-Ann Pelchat a été nommée présidente du Conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) jusqu'en juin 2026. De plus, le CAUAT analysera la possibilité d'offrir des services à certains Services incendie du nord de l'Ontario.

Table de concertation du Parc national d'Aigüebelle

Il n'y a pas de suivi pour la Table de concertation du Parc national d'Aigüebelle.

Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi

Il n'y a pas de suivi pour l'Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi.

Conseil d'administration du Mont-Vidéo

Il n'y a pas de suivi pour le Conseil d'administration du Mont-Vidéo.

Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région (CEFAR)

Il n'y a pas de suivi pour la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région (CEFAR).

Conseil d'administration de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)

Monsieur Sébastien D'Astous mentionne avoir rencontré l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT). Celle-ci a déposé auprès de la MRC une demande de financement pour un projet d'une durée de trois (3) ans. Les autres ententes de délégation du territoire seront également sollicitées afin d'évaluer leur intérêt à contribuer au financement, selon la clé de répartition habituellement utilisée, soit celle basée sur l'hectare productif.

UQAT – REDDITION DE COMPTE DES PROJETS GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES AINSI QUE PRODUCTION BOVINE ÉCORESPONSABLE

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) présente les rapports d'étape de décembre 2025 des projet grandes cultures biologiques et de production bovine écoresponsable.

MAMH – LETTRE D'ANNONCE – FRR – VOLET 4 – OPTIMISATION DES RESSOURCES ENTRE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce que le gouvernement du Québec contribuera financièrement à la réalisation du projet « Étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie » pour une somme maximale de 6 850 \$ dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du Volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité.

MAMH – LETTRE D'ANNONCE – FRR – VOLET 4 – DÉMARCHE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce que le

gouvernement du Québec contribuera financièrement à la réalisation du projet « Démarche de collaboration intermunicipale des municipalités de la MRC d'Abitibi (Réflexion stratégique) » pour une somme maximale de 12 140 \$ dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du Volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité.

MAMH – LETTRE D'ANNONCE – FRR – VOLET 4 – RÉALISATION DE PLAN ET DE DEVIS POUR UN CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES MUNICIPALITÉS

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce que le projet « Réalisation de plan et de devis pour un centre de traitement des boues de fosses septiques pour les municipalités » n'a pas été retenu dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du Volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité.

MAMH – AVIS GOUVERNEMENTAL SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 193 DE LA MRC D'ABITIBI

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) informe la MRC d'Abitibi que certains éléments du projet de règlement numéro 193 sont conformes aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), mais que d'autres dispositions demeurent non conformes. Un tableau d'analyse de conformité aux OGAT est joint en annexe.

MRC D'ARTHABASKA – MODIFICATION DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DES SUBVENTIONS RELATIVES AU TRANSPORT COLLECTIF – PRISE DE POSITION PAR LE CONSEIL

La MRC d'Arthabaska entame des démarches afin de dénoncer les coupures aux subventions en transport collectif par le gouvernement du Québec.

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'UMQ

Monsieur Sébastien D'Astous effectue un retour sur la visite du président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Val-d'Or le 21 janvier 2026. Il souligne la participation soutenue des élus du territoire ainsi que la qualité des échanges portant sur les enjeux régionaux.

MONSIEUR SÉBASTIEN MORAND, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-D'HARRICANA, SE JOINT À LA RENCONTRE À 19 H 50.

COUPURES EN TRANSPORT EN COMMUN

Monsieur Éric Comeau fait part de ses préoccupations concernant la réduction du financement des programmes de transport collectif, attribuables à une nouvelle méthode de calcul du financement. Bien que l'impact sur le programme Max+ Transport collectif soit actuellement limité, Madame Christine Meunier précise qu'il pourrait être plus significatif dans le cadre du projet en cours de développement.

Monsieur Sébastien D'Astous indique que la MRC préparera une proposition à transmettre au gouvernement afin de bonifier le modèle actuel. Il souligne également les difficultés rencontrées par le transport adapté à Amos à la suite de ces compressions et la nécessité de réfléchir à l'offre de service en milieu rural.



AG- 011-01-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur André Rioux, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 56.

ADOPTÉE

Sébastien D'Astous
Préfet

Christine Meunier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note : Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées par le préfet comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.